



REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE  
D'AUJOLS**

Tél 05.65.24.72.12  
mairie.aujols@orange.fr

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 22 JUN 2023**

**Etaient présents :** Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Mireille PFENDT, Caroline TREMESAYGUES

**Absent :** Sébastien JACQUES.

Secrétaire de séance	Début de la séance	Fin de la séance
Pierre MORICE	18h30	21h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023**
- 2/ PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité.**
- 3/ TRAVAUX MAIRIE :**
  - Avenant N° 1 pour le lot 3 : modification du poste gouttières****Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance**  
**Questions diverses**

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023**

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité et sans observations par l'ensemble des conseillers présents.

**1/ PERSONNEL COMMUNAL: Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité.**

Compte tenu de l'incertitude de la reprise de son activité par Monsieur Bruno de Lapize pour la période d'été, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer cet emploi afin de pallier aux besoins d'entretien nécessaires dans la commune (poubelles autour du Lac, toilettes publiques etc...). Elle propose la même durée de travail que Mr de Lapize, soit 12H/semaine.

Après concertation la création de l'emploi est adoptée à l'unanimité.

**Délibération :** la proposition de création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet 12 H/semaine est validée à l'unanimité

**Mairie – 105 route de Soulié - 46090 AUJOLS**

**Horaires d'ouverture secrétariat : lundi & jeudi de 9 H 30 à 12 H 30 - mercredi de 14 H à 18 H**

## **2/ TRAVAUX MAIRIE: Avenant n°1 au lot 3 : modification du poste gouttières**

Dans un souci d'harmonisation des toitures, de l'obligation d'installer des gouttières zinc sur la partie nouvelle de la mairie (*demandées par l'Architecte des Bâtiments de France*) et de la nécessité de modifier les descentes d'écoulements vers la future réserve d'eau, le remplacement des gouttières de la Mairie est opportun.

L'entreprise CONDUICHE-HARDOUIN, titulaire du lot n° 3 a transmis un devis de 2 080.00 € HT (2 496 € TTC) pour ces travaux supplémentaires comprenant : démolition et réfection des avant-toits, pose gouttières zinc en remplacement des gouttières alu et scellement des nouveaux avant-toits.

Madame le Maire donne lecture du rapport du 21 juin 2023 de l'architecte Madame MOUYSSAC-ESNAULT, lequel indique que les montants chiffrés sont raisonnables.

Après examen du devis, les membres présents donnent leur accord sur la modification du poste gouttières.

Le marché initial d'un montant de 36 543.00 € (43 840.80 € TTC) est donc augmenté de 2 080.00 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché, lot n° 3, à 38 614.00 € HT (46 336.80 € TTC).

**Délibération** : l'avenant n° 1 au lot n° 3 est adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ECOLE :**

#### **Validation des devis pour le matériel nécessaire pour l'ouverture d'une nouvelle classe**

- Matériel pour le transport des repas en liaison chaude : 1 896€ HT (entreprise ATL)
- Mobilier destiné à la nouvelle classe : 1 153,68€ HT (UGAP)

Par ailleurs une nouvelle réunion de concertation avec la région, responsable de la gestion des transports scolaires, a eu lieu pour déterminer l'emplacement de l'arrêt du bus qui soit conforme à leur attente ce qui sera pris en compte par le bureau d'étude en charge du projet.

#### **Installation d'une cuisine dans la Maison des Jeunes et des Associations**

Un devis pour la réalisation du carrelage de la cuisine de la Maison des Jeunes d'un montant de :2 445€ par Mr Jérôme Cubaynes Jérôme est mis à l'étude et accepté.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Pierre MORICE